

Éléments contextuels pour m'installer ou me structurer

Exercer seul ?

Le médecin qui exerce seul peut :

- **DÉCIDER** de son rythme de travail, du choix de ses collaborateurs et/ou salariés et de l'organisation de son cabinet.
- **ÊTRE ENTOURÉ** par des professionnels paramédicaux efficaces, être membre d'une structure d'exercice coordonné, avoir un remplaçant : il ne se prive pas nécessairement de ressources ou d'aide extérieure.

OU

Exercer en commun ?

L'exercice en commun permet de :

- **PARTAGER** les obligations administratives et certains frais professionnels.
- **SUSPENDRE** temporairement son activité sans fermer son cabinet (maternité, formation, maladie).
- Assurer parfois un **MEILLEUR ÉQUILIBRE** vie professionnelle/vie privée sans mettre en péril la continuité ou la permanence des soins.

ET

En exercice coordonné ?

Ce mode d'exercice, aujourd'hui plébiscité par les professionnels de santé, permet essentiellement de :

- Faciliter les **ÉCHANGES** entre confrères.
- Offrir davantage de **SOUPLESSE** dans la pratique.
- Répondre à l'évolution des **BESOINS DES PATIENTS**.
- Assurer une **COORDINATION** autour de la prise en charge du patient.

Équipe de Soins Primaires (ESP)
Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)
Équipe de Soins Spécialisés (ESS)
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)



- D'un point de vue administratif, ce praticien est aussi un chef d'entreprise : il doit être polyvalent et en mesure d'encadrer ses salariés et/ou collaborateurs, de gérer ses multiples obligations légales, financières et administratives.
- Son activité repose sur lui seul. Il devra en particulier anticiper les conséquences d'un arrêt forcé de son activité (maladie, accident) et s'assurer pour ce risque.
- Le sentiment d'isolement peut parfois être difficile à gérer.



- L'exercice en commun nécessite a minima de partager les décisions, d'avoir une grande confiance dans la capacité des autres professionnels à assumer leurs engagements, en particulier leurs engagements financiers, souvent importants notamment en début d'activité.
- Il implique une vision commune sur les modalités d'exercice de la profession car la mésentente et les conflits aboutissent trop souvent à l'implosion des groupes de médecins, avec des conséquences humaines et financières lourdes.